



# ENQUÊTE SUR LES STOCKS COMMERCIAUX DE MAÏS ET DE SOYA

(Utilisateurs dans les industries)



La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles et elles serviront exclusivement à des fins statistiques. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi. Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de répondre à cette enquête.

Ces renseignements sont demandés pour permettre de fournir des données précises et actuelles aux entreprises de la branche d'activité, aux exploitants agricoles et aux administrations publiques.

**Ontario:** Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu une entente en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario visant à partager les données de cette enquête.

## Instructions:

**31 MARS 2006**

1. Veuillez rapporter les stocks **retenus dans les élévateurs à l'entreprise** en tonnes métriques.
2. Exclure tout stock retenu dans les silos autorisés par la Commission canadienne des grains mais inclure les importations.
3. Veuillez conserver un exemplaire du formulaire pour vos dossiers et envoyez une copie à Statistique Canada **d'ici une semaine**.
4. Si vous le préférez, vous pouvez retourner le formulaire par télécopieur. Le numéro du télécopieur de la Division de l'agriculture est **(613) 951-3868**. Adressez ce formulaire à la Sous-section de la commercialisation des grains, Division de l'agriculture.
5. Veuillez inscrire seulement les stocks possédés par l'entreprise et ceux retenus dans les élévateurs appartenant à l'entreprise dans la colonne 'Possédés par l'entreprise'. Veuillez inscrire tout autre stock retenu dans la colonne 'Retenus pour', c.-à-d. comptes des fermiers, bons d'entreposage et autres compagnies.
6. Si vous avez des questions, veuillez téléphoner au (613) 951-8714. **MERCI DE VOTRE COLLABORATION**

		STOCKS AU 31 MARS			UTILISATION
GRAIN	Code	Possédés par l'entreprise (Tonnes métriques)	Retenus pour - Comptes des exploitants - Bons d'entreposage - Autres (Tonnes métriques)	TOTAL (Tonnes métriques)	Quantité utilisée dans les usines du 1er septembre 2005 au 31 mars 2006 (Tonnes métriques)
Maïs-grain	516				
Soya (exclure le soya torréfié)	528				
<b>PERSONNE À CONTACTER</b>		<b>COURRIEL</b>		<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	